



## Pour une formation garantie jusqu'à l'âge de 18 ans

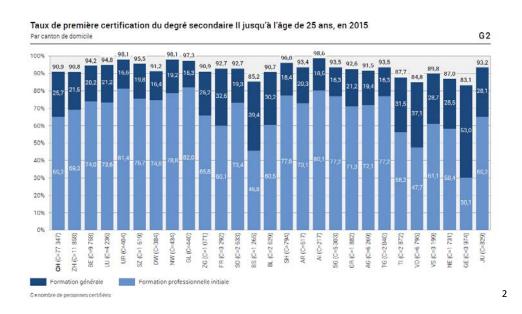
## Contexte:

Depuis quelques années, la volonté du Conseil d'Etat en matière de formation post obligatoire est claire, il faut limiter au maximum les formations à plein temps en école au profit de la formation duale, bien moins onéreuse.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat a décidé de fermer des classes dans plusieurs filières (certificat de culture générale / CFC d'employé de commerce en école / maturité commerciale / laborantin-e / ...). Or, les chiffres fournis par l'OCOSP nous montrent qu'il n'y a pas vraiment de places d'apprentissage supplémentaires depuis 2012 :

2012:1188/2013:1215/2014:1222/2015:1205/2016:1229/2017:1185

De plus, l'OFS a publié une étude en janvier 2018 sur les taux de certification du degré secondaire II et sur les taux de maturité<sup>1</sup> qui révèle une réalité effrayante. En effet, le taux de première certification du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans en 2015 est de 89,8% dans le canton de Neuchâtel, ce qui place notre canton plutôt dans la moyenne basse (cf. tableau ci-dessous).



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette étude est consultable sur le lien suivant :

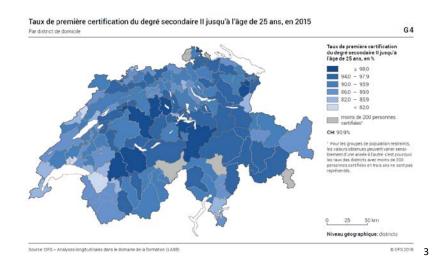
https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/systeme-formation-suisse/degre-formation/degre-secondaire-ii/diplomes-degre-secondaire.assetdetail.4282277.html (21.07.2018)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> p. 4 du rapport de l'OFS



Mais les chiffres qui nous inquiètent le plus sont ceux des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. En effet, près d'un quart des habitants n'ont pas de diplôme du secondaire II, ce qui fait de ces districts, les endroits où les habitants sont le moins formés de Suisse (avec la Broye-Vully (VD)).

A noter encore que ces chiffres sont ceux de 2015, avant donc que le Conseil d'Etat restreigne drastiquement le nombre de classes de la filière commerciale en école. Nous craignons donc que la situation ne se soit encore dégradée aujourd'hui. Et pour ne rien arranger, il faut encore souligner que le Conseil d'Etat prévoit de faire des économies dans la formation professionnelle ces prochaines années. Nous savons pertinemment que les jeunes peu formés seront plus susceptibles que les autres de se retrouver précarisés à un moment ou un autre de leur vie. Cette situation aggrave en outre les inégalités entre le haut et le bas du canton et surtout celles entre les élèves. Ceux qui ont un réseau et une famille qui peuvent les soutenir activement auront en effet beaucoup moins de difficultés à trouver une place de formation.







## Formation: Romands derniers de la classe

et la Broye-Vully (VD) font figure de cancres au classement des personnes les mieux formées du pays. Dans ces districts, plus d'un tiers des habitants n'ont pas de formation postobligatoire,

STATISTIQUES La Chaux-de-Fonds, Le Locle (NE) alors que la movenne nationale est de 21%. A l'autre bout de l'échelle, le meilleur élève est le district de Zurich, où plus de la moitié de la population de plus de 25 ans peut se prévaloir d'un titre universitaire ou équivalent. PAGE 7

<sup>3</sup> p. 5 du rapport.

4

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> 20 Minutes du 29 mars 2018



## La proposition du POP:

Cette situation est intolérable pour le POP neuchâtelois qui a décidé d'agir. Après avoir mûrement réfléchi à la question, il a estimé que la meilleure réponse possible à ce problème était d'imiter le canton de Genève qui a inscrit dans sa Constitution l'obligation de se former jusqu'à l'âge de 18 ans. <sup>5et6</sup> Ce faisant, l'Etat garantit **réellement** la formation à tout un chacun et réduit les inégalités entre les jeunes et les régions. Ce projet ne prétérite en rien la formation duale ou les autres formes alternatives de formation, au contraire.





Pour toute question, il est possible de s'adresser à un interlocuteur variant en fonction de la situation du jeune.

Les députés POP au Grand Conseil neuchâtelois ont alors posé un projet de loi qui sera débattu à la rentrée et envisagent sérieusement de lancer une initiative populaire en parallèle.

Notre but est d'alerter la presse et donc la population sur l'ampleur du problème et de l'informer en détail sur notre projet. Nous vous invitons donc à venir à écouter notre présentation et poser vos questions en présence d'une bonne partie de la députation popiste et du conseiller national Denis de la Reussille le mardi 21 août, à 10h au local du POP (rue du Versoix 7 à La Chaux-de-Fonds).

La Chaux-de-Fonds, le 21 juillet 2018 Comité cantonal

**Contact :** Sarah Blum, vice-présidente : 076 452 76 76

Daniel Ziegler, président cantonal: 079 656 54 57

Secrétariat du POP: 032 968 63 65

<sup>5</sup> https://www.ge.ch/dossier/formation-obligatoire-18-ans-atout-indispensable (21.07.18)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ce projet a été soutenu par la gauche et la droite du Grand Conseil genevois et a été accepté par plus de 54% de la population en 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://www.ge.ch/dossier/formation-obligatoire-18-ans-atout-indispensable/qui-contacter-cas-questions-complementaires (21.07.18)